

AFFAIRES FONCIERES

Acquisition d'un terrain rue de Wissant.

PROJET

Dans le cadre de l'aménagement d'un espace sportif ou de loisirs, la Ville de Boulogne S/Mer souhaite pouvoir disposer d'un terrain suffisamment important dans le secteur du Chemin vert.

Monsieur CAZIN propriétaire d'un terrain cadastré section AT n° 132 a donné son accord pour vendre à la Ville une partie de ce terrain classé en 30 ~~X~~ 40 ND au POS pour une surface d'environ 43 266 m² moyennant le prix de 150 000 F (soit 22 867. 35 €).

L'Administration des Domaines a été consultée et a émis un avis favorable.

Cette acquisition se fera sur l'Enveloppe 26818 - Chapitre 21 - Nature 2138 Fonction 824 dont les crédits sont suffisants au Budget Primitif.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée municipale décide :

- L'acquisition amiable d'une partie du terrain cadastré section AT n° 132 pour environ 43 266 m² moyennant le prix principal de 150 000 F (soit 22 867. 35 €)
- De faire procéder à la charge de la Ville au découpage parcellaire nécessaire à l'acquisition.
- D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente qui sera rédigé en la forme notariée et dont tous les frais seront à la charge de la Ville.